

# Marssac Info

Journal Municipal d'information

Janvier / Février 2021 - N° 108



Chers marssacoises, chers marssacois,

Voilà une année que nous nous battons contre la COVID 19 en essayant de protéger nos proches et les plus fragiles, tout en continuant de vivre, de travailler, d'aller de l'avant... Pour beaucoup d'entre nous les conséquences de ces mois de crises sont multiples, économiques, sociales, financières, psychologiques et la lassitude se fait sentir partout.

Mais au moment où j'écris ces lignes, je ne veux retenir qu'une chose de l'actualité de ce jour, l'arrivée du troisième vaccin Astrazeneca et l'ouverture enfin autorisée de la vaccination pour tous nos soignants !

C'est un formidable signe d'espoir que nous apportent ces premiers jours de la nouvelle année. Alors, ne baissons pas la garde. Ensemble, restons solidaires. Continuons plus que jamais à respecter les gestes barrières et n'hésitons pas à nous faire vacciner dès que possible pour nous protéger individuellement mais aussi renforcer l'immunité collective indispensable pour faire barrière au virus.

Par ces temps si particuliers, notre mairie doit rester pour sa part un pôle de stabilité sur lequel chacun doit pouvoir s'appuyer. Soyez assurés que vous pouvez compter sur notre équipe d'élus et nos agents pour être à votre écoute et vous apporter aide autant que nous le pourrons.

Je veux enfin profiter de ces dernières lignes pour vous exprimer, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous nos vœux de bonheur et de santé, pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Prenez bien soin de vous,

Bien à vous,

Anne-Marie Rosé

**“ Il y a en nous un espoir  
qui ne veut pas être déçu,  
qui nous fait voir plus loin,  
croire en l'incertain et table  
sur demain.  
L'espoir a toujours raison ! ”**

Laurence Devillairs

## [ sommaire ]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Commerçants, artisans, entreprises, une rubrique du site de la commune vous est destinée	p 4
Info Covid 19	p 5 à 7
Marssac RSRDT qualifié pour le 7 <sup>ème</sup> tour de la Coupe de France	p 7
Espoir	p 8
2021 au Centre chorégraphique Duolab	p 8
Reprise du championnat pour le basket	p 9
Une année en roue libre pour Marssac Aventure	p 9
Le budget participatif Tarnais est lancé	p 10
Collecte des déchets	p 10
Les Amis de l'Ecole vous présentent leurs meilleurs vœux	p 11
L'Association Parentale des crèches de Marssac & Terssac	p 11
Centre artistique Ambiance Scandale	p 12
Le Domaine du Buc a gagné le prix patrimoine du T D'OC 2020	p 13
L'Orchidée s'agrandit	p 13
Nouvelles sociétés : ADH Conception et AET Réalisation	p 13
Protocole sanitaire renforcé à la cantine	p 14
Programmation informatique par les CM1	p 14
Le Wa-Jutsu ne s'endort pas	p 15
Le tennis pour bien démarrer l'année	p 15
Recensement des propriétaires d'oiseaux et de volailles	p 15
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 16 à 19
Numéros utiles	p 19
La page d'après 18h	p 20
Noël 2020, retour en images	p 21 à 23
Paroles de soignants	p 24

### Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la

participation des commissions

municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

### Votre Mairie

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)

[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Une assistante sociale,

reçoit sur rendez-vous le mardi de

9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

**TOUT EN COULEUR**

sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise, Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

## à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)

**LA DÉPÊCHE**

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**le Tarn libre**  
LE JOURNAL DU TARN

Envoyez vos articles et vos photos à [redaction@letarnlibre.com](mailto:redaction@letarnlibre.com)

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à [communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)



Suivez-nous sur facebook : Marssac sur Tarn

**Prochaine parution du Marssac Info : mars 2021**

Envoyez vos articles avant le 15 février à

[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Installation de nouveaux bancs Place du Barry

Sur les 22 bancs commandés à la société toulousaine AREA, 19 ont été d'ores et déjà installés. Dernière étape du programme, la Place du Barry sera dotée ce mois-ci de 3 bancs tout neufs et l'avenue de Toulouse accueillera des assis/debout bien pratiques pour se poser et reprendre son souffle.

Ces opérations nous ayant permis de récupérer des bancs béton encore en bon état, ceux-ci ont d'ores et déjà été réinstallés en lieu et place de bancs anciens très abîmés. Un bel exemple en est donné, chemin des Peupliers, à l'angle de l'impasse de la Tuilerie, arrêt bien connu des marcheurs du coin.



### Je taille, il taille, nous taillons...

L'hiver est une période propice à la taille des arbres et arbustes. Nos agents s'y emploient avec minutie et compétence afin que nos arbres d'ornement, tout comme nos fruitiers, donnent le meilleur d'eux-mêmes année après année.



### Opération «Collecte de sapins» réussie

C'était une première pour la commune et le résultat en est tout à fait encourageant. En effet, ce ne sont pas moins de 40 sapins qui ont été déposés par les particuliers sur le point de collecte organisé par la mairie, auxquels sont venus s'ajouter la cinquantaine de sapins distribués aux commerçants ainsi que ceux des écoles et de la mairie, sans oublier le grand sapin de la place du Barry. Au lieu de tout transporter en déchèterie, la mairie a choisi de les broyer et d'utiliser le broyat pour le futur aménagement des abords du CLAE. Une opération gagnante qui permet à la fois d'éviter les dépôts sauvages et de donner une seconde vie à nos sapins.

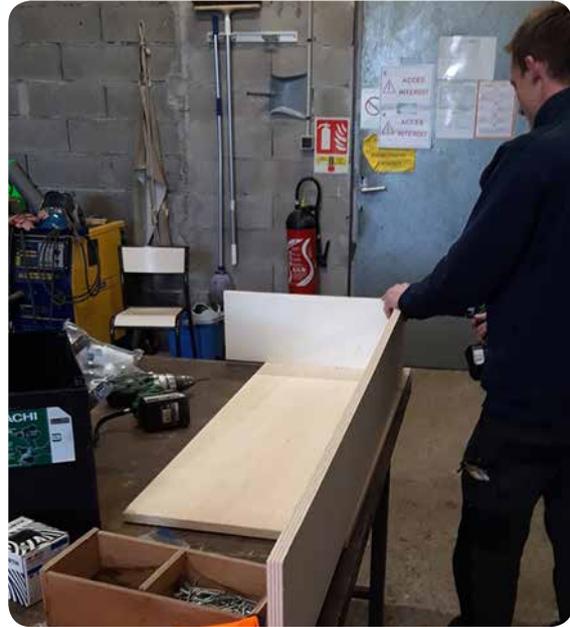
Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Du côté des ateliers : entretenir pour faire durer

L'hiver est également une période propice à l'entretien du matériel. Depuis plusieurs semaines, nos agents s'emploient à faire le nécessaire pour que les matériels soient entretenus, graissés et que les pièces défectueuses soient remplacées. Gage de longévité pour ces matériels parfois très coûteux.



### ...et fabriquer à la demande !

Cette fois ci, ce sont les enseignants du primaire qui ont demandé à avoir, chacun dans leur classe, une estrade dont ils ont spécifié très exactement les mesures. La fabrication est en cours. Rien de tel que le fait main pour être sûr de répondre parfaitement aux besoins exprimés.

Commerçants, artisans, entreprises, une rubrique du site de la commune vous est destinée. En quelques clics, vous pouvez référencer votre entreprise gratuitement.

1/Rendez-vous sur le site [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr), cliquez sur l'onglet «Vie économique»



[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)



2/ Cliquez sur «Ajouter une entreprise».



3/ Complétez tous les champs. Une fois cette opération terminée, une notification sera envoyée à la Mairie pour validation. Après acceptation, votre entreprise sera visible sur le site de la commune.

# Vaccination Covid 2<sup>ème</sup> phase

## Tout ce qu'il faut savoir

### Qui est concerné dans cette 2<sup>ème</sup> phase ?

*Les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes vulnérables à très haut risque de développer des formes graves de la Covid-19.*

### Où se faire vacciner dans le Tarn ?

**Albi** : Centre Hospitalier, 22 boulevard Général Sibille  
**Albi** : Clinique Toulouse Lautrec, 2 rue Jacques Monod

**Castres** : Centre Hospitalier, 6 avenue de la Montagne Noire

**Labastide-Rouairoux** : MSP Haute Vallée du Thoré, 2 avenue Marie Curie

**Castres** : Clinique du Sidobre, 141 chemin de Saint-Hippolyte

**Carmaux** : Salle François Mitterrand, 1 boulevard Henri Barbusse.

**Gaillac** : Mairie de Gaillac – salle des Mariages, 68 place d'Hautpoul

**Graulhet** : Salle le Foulon, place de l'Odéon

**Lavaur** : Centre Hospitalier, 1 place Vialas

**Mazamet**, Maison de santé pluriprofessionnelle, 12 boulevard Raymond d'Hautpoul

### Comment prendre rendez-vous ?

Ne nous le cachons pas. Au moment où nous bouclons le Marssac Info, il est difficile d'obtenir rapidement un rendez-vous, en raison de la forte demande et des stocks limités de vaccins. Mais il ne faut pas perdre courage. Tous ceux qui le souhaitent pourront avoir un rendez-vous au fur et à mesure de la disponibilité des vaccins.

- par téléphone au numéro de la plateforme départementale **0 809 54 19 19** ou au numéro vert national **0 800 009 110**
- par internet : aller sur le site **www.sante.fr** et cliquer sur le département du Tarn
- il est aussi possible de prendre rendez-vous sur la plateforme **Doctolib**

### Vous n'avez pas de véhicule et vous n'avez personne pour vous amener à votre rendez-vous

**La nouvelle aide du Conseil Départemental du Tarn peut vous intéresser.**

Cette aide concerne les personnes de plus de 75 ans ou en situation de handicap qui ne disposent pas d'un véhicule et qui bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez bénéficier d'une heure d'APA supplémentaire pour aller vous faire vacciner, accompagné de votre aide à domicile.

Contact : Maison de l'Autonomie, 21 avenue Albert Thomas, 81000 Albi – **Tél : 05 81 27 70 07**



### Autre aide possible, celle du Conseil Régional d'Occitanie

La Région a mis en place des navettes gratuites du domicile au centre de vaccination pour les personnes de 75 ans et plus qui sont valides et n'ont pas besoin de transport médicalisé.

Pour bénéficier de ce transport gratuit, il faut :

- se déplacer en dehors de l'agglomération dans laquelle on habite (ex : j'habite Marssac, je peux en bénéficier pour me rendre au centre de vaccination de Gaillac)
- avoir pris rendez-vous pour la vaccination sur les créneaux suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 10h et 15h et mercredi entre 14h et 17h
- réserver la navette au **N° Vert : 0 805 460 306** (appel gratuit depuis un poste fixe). Cette réservation doit être faite au plus tard la veille du rendez-vous, avant midi.

### Côté Agglomération, le service de transport des personnes à mobilité réduite pourrait peut-être vous apporter une solution.

Ce service fonctionne toute l'année. Il est ouvert aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité de 80% ou plus. Le véhicule de l'agglomération vient vous chercher à votre domicile et vous dépose là où vous le demandez.

Pour en bénéficier, vous devez tout d'abord vous rendre à l'Espace Info Mobilité situé au 16 avenue Général de Gaulle à Albi, pour vous inscrire et obtenir la carte d'adhérent indispensable pour commander vos transports (pièces à fournir : pièce d'identité, justificatif de la catégorie de votre handicap et/ou dépendance, justificatif de domicile et photo d'identité).

Une fois la carte obtenue, il vous sera possible de passer vos réservations. Celles-ci se font auprès du Service Transports au **05 63 76 06 16** ou en ligne sur le site de l'Agglomération. Le service est ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h. La réservation doit se faire au moins 24h avant votre déplacement.

Le carnet de 10 tickets unitaires est vendu sur place dans le véhicule. Un aller-retour coûte 2,20 €.

**Vous avez tout tenté mais vous n'arrivez pas à avoir un rendez-vous et/ou vous n'avez trouvé aucune solution pour vous rendre au centre de vaccination !**

N'hésitez pas à contacter la mairie au **05 63 55 40 47**.

Nous enregistrerons vos nom, prénom, adresse et téléphone et signalerons votre situation au service de la Préfecture chargé de suivre l'évolution du dispositif de prise des rendez-vous et les difficultés de transport.



## «Dépistage Covid» : le drive de Marssac toujours en action



**Sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 12h30 à 13h30**

### Comment ?

Sur ordonnance, ou cas contact déclaré CPAM (SMS)

### Où ?

A la salle de l'ancienne cantine, derrière la mairie de Marssac

Merci d'apporter :  
carte vitale, carte de mutuelle, ordonnance ou SMS

Pour prendre rendez-vous :

**Tel : 05 63 53 23 63**

(Cabinet Infirmier rue de la Gare)

**Tel : 05 63 53 19 45**

(Cabinet Infirmier place du Barry)

**Port du masque obligatoire**

**Merci de respecter les heures de rendez-vous.**

## SOS Amitié recrute des écoutants bénévoles

Aujourd'hui, l'association a un besoin important de renforts, la situation actuelle générant beaucoup d'anxiété chez nombre de personnes et donc plus d'appels.

A l'instar du premier confinement, SOS Amitié a été associée par la Direction Générale de la Santé au dispositif national d'écoute mis en place par le gouvernement, en lien avec la plateforme téléphonique nationale «COVID 19».

Nous avons besoin de vous pour accueillir les appelants par ces temps anxiogènes, et avec empathie leur offrir un temps d'échange afin que la solidarité ne soit pas un vain mot. Nos 1 600 écoutants en France n'y suffisent plus, ils ne répondent qu'à moins d'un appel sur quatre !

Pour devenir écoutant, appelez nous à **Albi (06 01 73 43 64)** ou allez sur notre site ([www.sos-amitie.com/devenir-ecoutant](http://www.sos-amitie.com/devenir-ecoutant)), vous y trouverez toute information utile et pourrez remplir un formulaire de candidature. Un bénévole prendra ensuite rapidement contact avec vous. Une formation de quelques semaines est prévue, elle garantit la qualité de notre écoute.



## Se protéger, protéger les autres



## Marssac RSRDT qualifié pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France

Notre équipe de foot, privée de compétition depuis la fin octobre en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, a pu reprendre le chemin des stades pour disputer le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France dans le cadre d'un protocole sanitaire strict (test PCR le jeudi, test antigénique le samedi, présence d'un médecin au stade, etc).

Les marssacois se sont déplacés dans l'Hérault chez le petit poucet de la Ligue d'Occitanie, Paulhan Pézenas, qui évolue dans le championnat de District 2 soit 4 divisions en dessous. Au terme d'une rencontre très disputée, les joueurs se sont imposés sur le score de 2 à 0. Buts d'Anthony Voirin et de Brandon Marianna.



hommes du Président François Enguilbert et de l'entraîneur Mickaël Bertrand en espérant qu'ils pourront se qualifier pour la deuxième année consécutive pour le 8<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Le prochain tour aura lieu le dimanche 7 février à 12h. Notre équipe ira défendre nos couleurs, une nouvelle fois dans l'Hérault, à Saint Clément Montferrier (nord de Montpellier). Ce match s'annonce plus difficile dans la mesure où les deux équipes disputent le championnat de Régional 1.

Nous adressons tous nos encouragements aux



# espoir...

Je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères pour cette année qui débute. Des vœux remplis d'espoir...

**Espoir d'un vaccin efficace et durable**

**Espoir d'une reprise économique, culturelle et sociale**

**Espoir d'un sourire sans masque**

**Espoir de pouvoir serrer nos proches dans nos bras**

**Espoir de retrouver un peu d'insouciance**

**Espoir de repas en famille, entre amis**

**Espoir de sorties ciné décidées au dernier moment**

**Espoir de reprendre une activité sportive**

**Espoir de jouer dans la cour de l'école sans masque**

**Espoir...**

Anne-Marie Rosé

## 2021 au Centre chorégraphique Duolab

Une nouvelle année démarre au Centre Chorégraphique Duolab et les projets artistiques continuent de se préparer, malgré tout !

La situation sanitaire a empêché les élèves de poursuivre les cours en salle pendant près de 2 mois... Alors que les mineurs ont repris le chemin de l'école de danse dès le mardi 15 décembre, les majeurs continuent les cours en visio...

Le samedi 19 décembre, les élèves du Centre auraient dû être sur scène pour leur spectacle de Noël... Malheureusement, cela ne s'est pas passé comme



prévu... Mais, ils ont plus que jamais besoin de vos applaudissements.

Le Centre avait également prévu d'organiser une Master class le dimanche 6 décembre qui n'a pu avoir lieu... Mais ce n'est que partie remise puisque Kyini, professeur toulousain reconnu pour son talent de chorégraphe, sera au Centre le dimanche 7 mars et dispensera deux cours : Street Jazz de 15h à 16h30 et Commercial Girly de 16h45 à 18h15.

Un cours : 20€ / deux cours : 35€. Réduction de 5€ sur le total pour les élèves du Centre.

Les inscriptions sont ouvertes (par téléphone ou mail). Ne tardez pas, les places sont limitées !

Enfin, deux sorties spectacles sont programmées pour les mois de mars et avril. Ces sorties spectacles permettent à nos adhérents de découvrir divers horizons, de nouveaux univers, de cultiver et d'enrichir leur danse par le biais de spectacles de qualité avec des danseurs et chorégraphes professionnels. Alors espérons que les théâtres pourront reprendre leur activité dès que possible... La Culture est essentielle !

En attendant, les cours continuent...

**Renseignements/inscriptions, contactez-nous :**

**[duolab.tempsdanse@gmail.com](mailto:duolab.tempsdanse@gmail.com)**

**ou par téléphone au 06.44.24.69.80.**

**Vous pouvez également suivre toutes les actualités de l'école sur le site : [www.duolab-tempsdanse.fr](http://www.duolab-tempsdanse.fr)**

**et sur les réseaux sociaux :**

**Facebook : Centre Chorégraphique Duolab //**

**Instagram : @centre\_choregraphique\_duolab**

## Reprise du championnat pour le basket



Le club de basket doit reprendre le championnat le 23 janvier 2021 pour les jeunes (sous réserve) et nos 4 équipes seront sur le pont. L'accès aux salles dans le département est interdit aux supporters à cause de l'épidémie mais nos enfants seront fiers de défendre nos

couleurs. Notamment, les U15 avec leurs nouveaux maillots offerts par Mr Joseph du Carrefour Market de Marssac ainsi que les U7 et U9 avec des maillots offerts par Mr Belefkih de BM Energie et les shorts offerts par Mr Millot de Mill'Optic. Les U7 reprendront les tournois fin janvier ou février.

Cette année, le club a dépassé la quarantaine de licenciés et pourrait en compter bien plus s'ils pouvaient s'entraîner et jouer normalement. Vivement la reprise !



Bientôt dans Marssac, vous pourrez reconnaître nos basketteurs grâce à des sweats au logo du club, que vous pouvez également commander, pour soutenir nos équipes, si vous le désirez.

Le club est à la recherche de garçons entre 13 et 14 ans, pour monter une équipe la saison prochaine (déjà 5 licenciés s'entraînent). Le club recherche également des personnes pour encadrer nos équipes.

Nous remercions également le Comité départemental pour avoir offert à nos basketteurs en herbe un goûter en janvier.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter Mr Jean-Michel ALAUX, président du Basket Marssac Club au 06 81 96 97 64.**

Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## Une année en roue libre pour Marssac Aventure !

Comme chaque année, l'assemblée générale est venue clôturer la saison de Marssac Aventure. Protocole Covid oblige, celle-ci s'est tenue à huis clos. Le bureau, présidé par Laurent VAUR, repart pour une année. Celui-ci tient à remercier la mairie et ses sponsors pour leur soutien.

En 2020, de nouveaux adhérents ont rejoint l'association en tant que joueurs foot salle ou vététistes ce qui montre que l'association vit bien !

En ce qui concerne le foot salle, comme pour beaucoup d'activités en salle, l'année a été contraignante compte-tenu des mesures gouvernementales.



Pour le VTT, bien que l'activité soit extérieure, l'année 2020 a été particulière aussi. En effet, nous n'avons pu réaliser que quelques randonnées organisées dans des départements voisins juste avant le confinement ainsi que le séjour à Aspet les 5 et 6 septembre.

Toutes les sorties auxquelles l'association voulait participer ont été annulées. Certaines étaient très attendues comme les 4 jours de l'Ascension dans le Vercors ou la randonnée montagne dans les Pyrénées. Ce n'est que partie remise pour 2021, on l'espère !

Enfin, les membres de l'association ont été déçus de ne pas pouvoir organiser la traditionnelle journée MARSSAC AVENTURE car cette année l'association fêtait ses 20 ans. Le bureau et les adhérents avaient à cœur de marquer le coup pour ces 20 bougies. Un gros investissement personnel qui ne pourra pas se concrétiser !

Cependant, amis vététistes, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 4 Juillet 2021 pour la randonnée Marssac Aventure 2021.



Nous espérons tous que 2021 nous laisse pratiquer nos activités sans contraintes « COVID 19 ».

Prenez soin de vous !

**Marssac Aventure**



## Le budget participatif Tarnais est lancé. Vous avez des projets en tête ? C'est le moment de bouger !

Ce budget est une belle initiative portée par le Conseil Départemental qui met à disposition une enveloppe d'un million d'euros sur son budget d'investissement pour la réalisation de projets directement proposés par les habitants du Tarn.

Tous les tarnais de plus de 18 ans peuvent participer, seuls ou en groupe. Les associations sans but lucratif du département peuvent aussi participer.

Les projets doivent tourner autour de certaines thématiques : solidarité, santé, éducation et jeunesse, développement durable et cadre de vie, culture, sport, numérique, mobilités alternatives, proximité et accessibilité de tous aux services publics.

Si le vôtre est dans la cible et qu'il est conforme aux critères du règlement intérieur, il sera soumis au vote des tarnais. Sur chaque canton, les projets qui auront reçu le plus de voix seront réalisés. Le soutien financier du département pourra aller jusqu'à 40 000€.

Alors n'hésitez plus ! Vous avez jusqu'au 30 juin pour déposer votre projet sur la plateforme numérique du Budget Participatif (<https://budgetparticipatif.tarn.fr/>).

Il vous est aussi possible de l'envoyer en version papier à l'Hôtel du département, Lices Pampidou, 81013 Albi.

## Collecte des déchets

Les nouvelles règles de la collecte des déchets s'appliquent à Marssac depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Mais force est de constater que les consignes ne sont pas encore totalement intégrées par tous.

Alors petit rappel pour les étourdis, pour ceux qui ont zappé la consigne, et ceux qui posent container marron et container jaune ensemble pendant deux jours d'affilée sur le trottoir !

**LE CONTAINER MARRON** (collecte des déchets ménagers) est collecté **CHAQUE SEMAINE LE MERCREDI**.

**LE CONTAINER JAUNE** (collecte des déchets recyclables et du papier) est collecté **UNE SEMAINE SUR DEUX, LE JEUDI**. Les habitants du secteur 1 sont collectés les jeudis des semaines impaires et ceux du secteur 2 les jeudis des semaines paires.

Si vous avez des doutes sur votre secteur de référence, appeler l'accueil de la mairie au 05 63 55 40 47 ou le service gestion des déchets de l'Agglomération au 05 63 76 06 07.



**Attention : les caissettes jaunes ne sont plus ramassées**

## Les Amis de l'École vous présentent leurs meilleurs vœux

Toute l'équipe des Amis de l'École vous souhaite une excellente année 2021 !



Que cette nouvelle année vous apporte tout ce que vous souhaitez pour vous et vos proches et en particulier la santé, si précieuse par ces temps tourmentés.

La manifestation «Artistic Noël» prévue le 6 Décembre dernier n'a hélas pas pu se tenir en raison des conditions météo. Toutefois, nous avons décidé de maintenir

la vente de sapins de Noël (sur commande) qui a donc pu avoir lieu sur la Place du Barry.

Cette année encore, nombreux ont été les sapins vendus. La totalité des bénéfices réalisés sera reversée à la coopérative de l'école.

L'ensemble des Amis de l'École tient à remercier les personnes ayant commandé un ou plusieurs sapins. En effet, ces derniers mois, les manifestations organisées ont dû pratiquement être toutes annulées, réduisant comme peau de chagrin les fonds pouvant être récoltés au profit de l'école.

Un grand merci aussi aux bénévoles présents ce dimanche 6 décembre sur la Place du Barry qui, bravant pluie et vent glacé, ont vaillamment tenu ce stand.

L'association des Amis de l'École donne rendez-vous prochainement à l'ensemble des parents d'élèves de l'école de Marssac. En effet, cette année, nous vous proposerons, pour la 1<sup>ère</sup> fois, d'acheter de délicieuses madeleines.

Les Amis de l'École vous donneront également rendez-vous pour le projet initiative (vente d'objets sur lesquels vous retrouverez le dessin de votre enfant).

Alors surveillez le cartable de votre enfant et guettez le petit papier rose !

Excellente année à toutes et à tous !

La présidente Mme Sandra Fernandez.

**Pour tout renseignement contactez moi par SMS au 06 98 04 54 78**

## L'Association Parentale des crèches de Marssac & Terssac

Depuis octobre dernier l'Association parentale des crèches de Marssac et Terssac a renouvelé l'ensemble de son conseil d'administration. Neuf mamans se sont engagées et délèguent de leur temps au bon fonctionnement des crèches.

En cette année de renouvellement de la délégation de service public, nous souhaitons parfaire la communication. Vous pouvez nous retrouver depuis peu sur Facebook : [www.facebook.com/ACMT81/](https://www.facebook.com/ACMT81/)

Nous profitons également de ce numéro pour rendre hommage à une figure emblématique de la crèche de Marssac, tant dans sa création en 1999 que dans son fonctionnement par la suite en tant que salariée, Mme Dominique Ferrière. Nous voulions à cette occasion lui présenter nos remerciements pour son investissement durant toutes ces années et une heureuse aventure dans sa vie de retraitée.



Pour parfaire ce portrait, nous lui avons posé trois questions :

### - Quel bilan fais-tu de ta carrière professionnelle ?

«*Quand il y a 20 ans, un groupe d'amis m'a proposé de participer à la mise en place d'une crèche, je n'aurais jamais cru qu'elle prenne une importance aussi grande. Mais quel bonheur de voir cette structure changer, grandir et évoluer. J'ai rencontré tellement de personnes différentes et enrichissantes. Je ne regrette rien, ni le temps passé, ni parfois les difficultés que j'ai pu avoir. Je ne regrette rien.*»

### - Quels projets pour ta retraite ?

«*Beaucoup trop de projets, plein d'envies et d'investissements mais le plus grand, c'est de partager du temps avec mes petit-enfants.*»

### - Un mot à dire à tous les enfants que tu as croisés à la crèche sur la commune de Marssac...

«*Que s'il leur reste un souvenir de la crèche, qu'il soit agréable.*»

Encore merci à Mme Ferrière et nos meilleurs vœux à elle et à vous.

## Centre artistique Ambiance Scandale

Depuis le 15 décembre le centre artistique a réouvert ses portes aux mineurs pour le plus grand bonheur des élèves et des professeurs.

Il était inconcevable pour nous de fermer durant les vacances de Noël, alors que nous avons dû faire un mois et demi de cours sur zoom. Les cours durant les vacances de Noël ont remporté un franc succès et l'équipe du centre Ambiance Scandale a mis tout en œuvre pour que ces deux semaines de vacances soient ponctuées de surprises, de danse et de partage. Des cours inédits, avec la découverte de différents professeurs, comme la venue de notre professeur de danse diplômé d'état en jazz, Eva Sanchez. Comme chaque année nos élèves ont eu droit à deux cadeaux de Noël !

Les cours avec les majeurs ont été maintenus via zoom.

Le gala et nos projets sont en préparation, les stages de danse seront dévoilés en mars, nous attendons de grands artistes !



Faire venir des peintures de la danse chez nous est primordial pour que les danseurs de notre village et des alentours puissent profiter de la connaissance de ces grands noms de la danse sans devoir aller sur Paris.

Le Scandal Shop saison 8 sera bientôt dévoilé sur nos réseaux sociaux ! Chaque année nous sortons une collection différente de tenues de danse, de pole dance et de fitness, à l'effigie du centre artistique.

Malheureusement, le samedi 16 janvier était notre dernière journée de cours ! Nous avons dû refermer nos portes même aux mineurs. Nous sommes repartis pour des cours zoom !

Le principal est de garder le lien, de partager, de danser, chanter, de faire du sport et de jouer la comédie à travers nos cours de théâtre.

Nous remercions chaleureusement tous nos adhérents pour leur soutien sans faille et leurs encouragements. Le Centre Artistique n'a jamais cessé de se réinventer, rien n'est un obstacle pour continuer de faire vivre l'art !

Nous vous souhaitons une scandaleuse année 2021.  
L'équipe Ambiance Scandale.

### En bref

Le Centre Artistique Ambiance Scandale est investi dans le milieu caricatif et a donc décidé de mettre en place pour Noël «La Hotte Scandaleuse» en partenariat avec l'association des commerçants de Marssac !

C'est plus d'une centaine de cadeaux qui a été récoltée pour le Secours Populaire pour que les enfants, petits et grands, passent un joyeux Noël !

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé, la Hotte Scandaleuse fera son retour pour le Noël 2021.

### Reprise en extérieur

Nous avons décidé de reprendre les cours de jumping fitness adultes en extérieur avec des horaires aménagés pour le couvre-feu de 18h !



## Du côté des entreprises

### C'est officiel, Le Domaine du Buc a gagné le prix patrimoine du T D'OC 2020



Quatre candidats étaient en lice dans la catégorie «Patrimoine» de la 2<sup>ème</sup> édition des T D'OC et c'est le Domaine du Buc, déjà plusieurs fois mis à l'affiche, qui est à nouveau reconnu pour la remarquable restauration menée par Brigitte Lesage, sa propriétaire. Une restauration commencée en 2005 par le château, manoir du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui s'est parachevées en 2019 par celle du pigeonnier du domaine qui abrite désormais un écomusée sur les métiers d'artisans anciens. Un grand merci à toutes les personnes qui ont voté pour ce très beau domaine qui fait honneur à Marssac. Et toute nos félicitations à Mme Lesage !

[www.domainedubuc.com](http://www.domainedubuc.com)

## Nouvelles sociétés sur Marssac : ADH Conception et AET Réalisation, spécialiste en électricité générale et études.

Installé au Domaine Lamartine à Marssac, ADH Conception est un bureau d'étude du bâtiment, spécialisé dans la maîtrise d'œuvre.

Nous réalisons les calculs et études Tous Corps d'Etat mais également vos plans et projection 2D/3D.



## L'Orchidée s'agrandit

L'Orchidée, artisan-fleuriste s'agrandit et ouvre un nouvel espace où sont proposés des articles funéraires de qualité et de fabrication française. «Cela faisait un moment déjà que les clients me sollicitaient sur ce type d'articles» souligne Madame Magali Borrego-Vaz, et ce nouvel espace me permet de leur offrir le choix et la qualité». Nul doute que le talent reconnu de notre fleuriste lui permettra là aussi de faire des merveilles.



Nous faisons également les études et déploiements de réseaux télécoms et notamment la fibre optique, études topographiques et dao.

AET Réalisation est une société d'électricité générale, spécialisée dans les systèmes de sécurité incendie, V.D.I (Voix, Données, Images) et maison connectée.

Pour particuliers et professionnels.

Une équipe dynamique et un savoir-faire, que nous proposons de mettre à votre service pour vous assurer sécurité et tranquillité.

Tél : 05.63.59.25.72  
[ae.teste@adhreseaux.com](mailto:ae.teste@adhreseaux.com)

Directeur Technique : M. Christophe Martinuzzi  
[c.martinuzzi@adhreseaux.com](mailto:c.martinuzzi@adhreseaux.com)  
 Tél : 06.43.72.33.87

### Protocole sanitaire renforcé à la cantine

En raison de l'évolution du contexte épidémique, le protocole sanitaire de novembre dernier a été renforcé à la cantine de Marssac, tout comme partout en France.

Nous avons d'ores et déjà mis en place une organisation privilégiant la stabilité des groupes d'élèves déjeunant par classe à une même table.

Depuis janvier, nous avons renforcé les mesures afin d'éviter le maximum de manipulations aux enfants du primaire, lorsqu'ils se présentent devant le self.

Les dispositions prises permettent qu'ils n'aient plus besoin de toucher la pile des plateaux, le pain, les couverts et les verres.

Par ailleurs, nous portons une surveillance renforcée vers les tables pour nous assurer, qu'une fois assis, les enfants gardent leur masque tout le temps qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Merci au personnel de cuisine qui fait toujours preuve d'une grande adaptabilité et d'une bonne volonté constante pour mieux faire.

Merci aussi à nos ATSEM et aux animateurs CLAE qui assurent l'encadrement avec un professionnalisme et une disponibilité sans faille.



### Programmation informatique par les CM1

Notre classe et celle des CM1 ont profité de deux séances de programmation informatique avec l'intervention de deux personnes de Canopé.

La première fois, on a joué à un jeu débranché ; il fallait déplacer une navette sur un plateau à l'aide de cartes d'instruction afin d'installer des bases et de conquérir de nouvelles planètes. La seconde activité était sur tablette. Nous avons utilisé une application gratuite, Scratch junior, qui nous a permis de créer des histoires en faisant bouger des personnages. On a continué cette activité en classe par la suite.

Lors de la seconde intervention, nous avons expérimenté quatre ateliers. Nous avons commencé par programmer des cartes Thingz pour reproduire un feu tricolore clignotant et une station météo.

Nous avons ensuite déplacé un robot programmable sur une carte de Londres. Nous avons donné les consignes en anglais.

Dans un troisième temps, nous avons programmé notre robot sur un tapis mathématique.

Enfin, à l'aide de tablettes, nous avons programmé un autre robot à aller récupérer des objets sur Mars.



**«On apprend en jouant,  
c'est amusant»**

*Aurore et Timothé*

**«J'ai adoré ; tu apprends, tu joues,  
tu programmes !»**

*Emy*

## Le Wa-Jutsu ne s'endort pas !

Il faut bien avouer que les conditions d'exercice ne sont pas folichonnes, en tout cas pas à la hauteur de notre convivialité habituelle... mais nous avons, comme tant d'autres, essayé au mieux de compenser et rebondir.

Les vidéos pour les pratiquants adultes que nous avons mises en place lors du 1<sup>er</sup> confinement ont été maintenues pour la fin d'année. 2021 a vu l'éclosion, toujours pour les adultes, de cours en visioconférence le mardi soir. Herbert et François, à la manœuvre, ont permis d'avoir un enseignant en démonstration et l'autre en correction. Et comme l'inscription à l'un des clubs de Wa-Jutsu du Tarn donne un accès libre aux cours des autres, cela a permis aux Terssacois de nous rejoindre !

Les cours enfants ont repris dès que possible, avec un encadrement renforcé pour faciliter l'application des nouvelles mesures sanitaires. Nous étions tous ravis de nous revoir et de pouvoir repratiquer ! Cela n'a malheureusement pas duré... Nous devons apprendre la patience, cette année.

Nous sommes bien conscients de ce manque à tous les niveaux. Nous avons donc prévu un remboursement partiel de la cotisation, au prorata des ouvertures de salles. C'est pourquoi le club a repris contact avec tous ses adhérents en décembre avec l'envoi de chocolats de Noël avec tous nos vœux pour 2021. Parce qu'on est toujours plus forts ensemble !

## Recensement des propriétaires d'oiseaux et de volailles



Dans le cadre du plan de lutte contre l'influenza aviaire, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de tous les oiseaux domestiques (volaille ou oiseau d'agrément) détenus par toute personne physique ou morale tel que le prévoit l'arrêté du 24 février 2006.

Pour cela il est demandé aux Marssacois qui détiennent des volailles et autres oiseaux captifs d'adresser à la mairie une déclaration de détention d'oiseaux domestiques (Cerfa 15472\*01).

Les détenteurs d'oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44627>

## Le tennis pour bien démarrer l'année

Commencer l'année 2021 avec l'envie de se mettre ou de se remettre au sport, beaucoup l'ont envisagé. Alors maintenant, il est temps de passer aux actes. Et pourquoi pas taper la balle jaune ? Pour varier les plaisirs, pour se défouler après une journée de travail ou pour entretenir votre corps, toutes les raisons sont bonnes pour pratiquer le tennis, en famille ou entre amis.



Alors rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club et profitez des installations sur Marszac (deux courts extérieurs et un court dans la magnifique nouvelle salle multisports), Aussac (un court) et Florentin (un court en salle).

Sportivement, les joueurs attendent avec impatience la reprise des tournois, et notamment les compétitions qui se déroulent en équipe (deux chez les hommes et une chez les dames) pour porter haut les couleurs du club.

**Alors rejoignez le MFATC.  
Renseignements au 06 87 13 45 04.**



Suivez-nous sur  
facebook :  
**Marssac sur Tarn**

## - CONSEIL MUNICIPAL n° 20/07 -

Compte-rendu de séance  
Séance du 14 décembre 2020  
19 h

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ et Lydie PICARONIE, Adjoints.

Charlotte ANDRÉ, David BITON, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pierre MAZURIER, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STÉFANON et Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

**Absents, excusés :** Fanny BOULZE, Véronique GUITTARD, Sabine MEKHFI

**Secrétaire de séance :** Lydie PICARONIE

**Date de convocation :** 9 décembre 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020  
Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

### Communauté d'agglomération de l'Albigeois

1. Révision de la CLECT
2. Convention de Redevance spéciale pour la collecte de déchets ménagers assimilés

### Urbanisme

3. Cession de terrain à titre gratuit

### S.D.E.T.

4. Convention pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur les bâtiments publics

### 1 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2020 ET FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances

### DELIBERATION

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un

groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 26 novembre dernier.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Compétences eau potable et défense incendie,
  - Périmètre du service commun administration droit des sols,
  - Plans locaux d'urbanismes communaux,
- Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération.

### I. Compétences eau potable et défense incendie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et conformément aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce la compétence «eau potable» sur la totalité de son périmètre communautaire.

Quatre communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois exerçaient la compétence sous forme de régie : Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Sur le périmètre de ces quatre communes, l'agglomération a créé une régie dotée de la seule autonomie financière (budget annexe eau potable). Pour le reste du territoire, l'agglomération s'est substituée aux communes au sein des syndicats du Dadou (Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac) et du Gaillacois (Castelnau de Lévis et Marssac) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le coût de la compétence eau potable n'est pas à évaluer par la CLECT puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial, dont le transfert des charges est en principe couvert par le transfert des recettes versées par les usagers.

Toutefois, des charges doivent être évaluées :

- Compte tenu du financement préexistant de la compétence eau potable sur le territoire du syndicat du Dadou, les communes membres versaient une contribution budgétaire (dite « taxe capitaire ») au syndicat depuis leur budget principal. La ville d'Albi, non membre de ce syndicat, versait également cette contribution au titre de ses habitants desservis par le syndicat du Dadou. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est la communauté d'agglomération qui s'est substituée aux communes pour le paiement de cette contribution. Cette dernière est versée depuis le budget général de l'agglomération.
- Car, sur la défense incendie, si l'agglomération est compétente depuis le 18 décembre 2012, l'évaluation des charges transférées a porté uniquement sur la contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il s'agit donc de compléter l'évaluation avec les charges liées à la gestion et l'entretien des réseaux d'incendie, mission étroitement liée à la gestion de l'eau potable.

Trois cas de figures ont été distingués en fonction de l'exercice de la compétence eau potable pour l'évaluation des charges transférées :

- Communes qui assuraient la compétence eau potable en régie ;
  - Communes membres du syndicat du Gaillacois ;
  - Communes membres du syndicat du Dadou.
- Par ailleurs, en 2012 et 2015, la CLECT avait évalué

des charges liées aux services communs système d'information géographique (SIG), ressources humaines et parc auto qui concernaient la seule ville d'Albi. Ces services étaient partiellement affectés à la compétence eau potable et refacturés par la ville à son budget annexe eau potable. Cette compétence devenant communautaire au 1er janvier 2020, les réductions d'attribution de compensation liées à la compétence eau potable n'ont plus lieu d'être. Les charges relatives à ces services sont directement refacturées par l'agglomération à son budget annexe eau potable.

Enfin, il convient de noter que la CLECT évalue les charges transférées, et non les renforcements de réseaux à venir, ni la pose de nouveaux poteaux incendie, ni la création de bâches à incendie. Les dépenses correspondantes relèveront des aménageurs qu'ils soient privés ou publics. Elles n'incluent pas également les charges relatives aux obligations liées aux pouvoirs de police des maires.

L'impact du transfert de la défense incendie sur les attributions de compensation prend en principe effet dès 2020, compte tenu de l'exercice de la compétence par l'agglomération depuis le 1er janvier 2020. Toutefois, pour les communes en régie et celles membres du SMAEP du Gaillacois, l'agglomération n'ayant supporté aucune charge en 2020 au titre de la défense incendie, il est proposé de réduire les attributions de compensation seulement à compter de 2021.

	CHARGES A RETENIR SUR L'AC AU TITRE DE LA DEFENSE INCENDIE			CHARGES VENANT MAJORER L'AC		TOTAL CHARGES NETTES = (A) + (B) + (C) - (D)
	Taxe coprofit SAVI du Dado (A)	DECI communes en régie (B)	DECI SANEF Gaillacois (C)	Services communs (D)		
Albi	6 783	60 170	0	62 363	4 680	4 680
Saint-Juéry	0	8 250	0	0	8 250	8 250
Lescurre-d'Albigeois	0	7 580	0	0	7 580	7 580
Puygiron	10 487	0	0	0	10 487	10 487
Marssac-sur-Tarn	0	0	4 780	0	4 780	4 780
Arthès	0	3 410	0	0	3 410	3 410
Cambron	6 531	0	0	0	6 531	6 531
Le Bressaire	5 348	0	0	0	5 348	5 348
Castelnau-de-Lévis	0	0	1 250	0	1 250	1 250
Cuzac	4 833	0	0	0	4 833	4 833
Prégarates	4 083	0	0	0	4 083	4 083
Tarssac	3 615	0	0	0	3 615	3 615
Saliès	2 514	0	0	0	2 514	2 514
Dénet	2 421	0	0	0	2 421	2 421
Carlus	2 121	0	0	0	2 121	2 121
Rouffiac	1 926	0	0	0	1 926	1 926
<b>TOTAL</b>	<b>60 673</b>	<b>79 420</b>	<b>5 960</b>	<b>62 363</b>		<b>73 630</b>

## II. Périmètre du service commun ADS

A la suite de la création du service commun autorisation du droit des sols (ADS), les agents transférés par la commune d'Albi ont continué d'accomplir des missions communales (accueil guichet et complétude des dossiers notamment).

Sur ce temps de travail « communal », les agents étaient remis à disposition de la ville d'Albi. Ce temps de remise à disposition avait été évalué à 2,4 ETP (1,9 ETP de catégorie C et 0,5 ETP de catégorie A) pour un coût global annuel de 99 000 €. Le coût de cette remise à disposition est prélevé chaque année sur l'attribution de compensation de la ville d'Albi.

Pour des questions d'organisation internes à la ville d'Albi, ces temps de mise à disposition se sont arrêtés à partir du 1er juillet 2020. 2 agents de catégorie C ont notamment été re transférés à la ville d'Albi à cette date et la mise à disposition à hauteur de 0,5 ETP de l'agent de catégorie A est également arrêtée. Les activités particulières qui relèveront désormais d'une mise à disposition seront traitées dans le cadre des conventions de mise à disposition.

Il convient donc de majorer l'attribution de compensation de la ville d'Albi du montant des charges initialement évaluées à compter du 1er juillet 2020 : 49 500 € en 2020 et 99 000 € à partir de 2021.

	Majoration sur AC en 2020 (au prorata de la date d'arrêt des MAD)	Majoration sur AC à partir de 2021
Albi	49 500,00 €	99 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 500,00 €</b>	<b>99 000,00 €</b>

Majoration d'attribution de compensation suite à l'arrêt des mises à disposition du service ADS

## III. Documents d'urbanisme : révisions et finalisations des PLU communaux

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération prend également en charge les procédures de révision et de finalisation des documents d'urbanisme communaux jusqu'à l'adoption du PLUI. Le coût de ces procédures de révision doit rester à la charge des communes.

Décision de la CLECT du 19 septembre 2017 : retenir chaque année sur l'attribution de compensation des communes le montant des dépenses supportées par la communauté d'agglomération en année N-1 (2019 pour le calcul des attributions de compensation 2020), jusqu'à l'adoption définitive du PLUI.

Retenues sur attributions de compensation 2020

	Publications (1)	Frais études (investissement) (2)	FACTVA (3)	Total retenues sur AC 2020 (= Dépenses nettes 2019) = (1) + (2) - (3)
Albi	4 638,94 €	5 785,20 €	949,00 €	9 475,14 €
Lescurre-d'Albigeois	0,00 €	1 399,20 €	229,52 €	1 169,68 €
Saint-Juéry	0,00 €	333,60 €	54,72 €	278,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 638,94 €</b>	<b>7 518,00 €</b>	<b>1 233,25 €</b>	<b>10 923,69 €</b>

## VI. Calcul des attributions de compensation 2020

Compte tenu des propositions effectuées précédemment, les attributions de compensation s'élèveront au total à 4 064 264,37 euros en 2020.

Attributions de compensation après la CLECT du 26 novembre 2020 (voir tableau en fin de compte-rendu)

L'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions de révision des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges».

Le Conseil Municipal de la commune de Marssac sur Tarn, VU le code général des collectivités territoriales, VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C, VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 26 novembre 2020,

APPROUVE le rapport 2020 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.  
APPROUVE les montants d'attribution de compensation ci-dessous à compter de l'exercice 2020 :

	Après CLECT 2020		
	2020 (définitif)	2021 (nrévisé)	à partir 2022 (nrévisé)
Albi	4 114 845,90	4 113 650,04	4 112 585,04
Arthès	110 005,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 746,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 835,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-27 522,80	-28 723,80	-25 973,80
Cunac	-47 038,30	-47 038,30	-44 177,30
Débat	-66 712,53	-66 713,53	-64 312,53
Fréairolles	-88 741,84	-88 740,84	-90 415,84
Lescure d'Albigeois	-47 470,74	-53 891,06	-56 670,06
Marssac	209 624,88	204 924,88	202 975,88
Puygouzon	44 773,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-67 302,49	-67 302,49	-66 102,49
Saint-Juéry	-356 750,66	-364 720,78	-371 145,78
Salies	-32 650,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	331 928,64	331 929,64	341 775,64
Terresac	215 856,93	215 857,93	212 868,93
	<b>4 064 264,67 €</b>	<b>4 039 368,36 €</b>	<b>4 039 368,36 €</b>

## 2 – CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances

### DELIBERATION

Par délibération du 2 juillet 2020, la communauté d'Agglomération de l'albigeois a instauré une redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères (hors verre et cartons) qui font le choix de recourir au service de collecte assuré par l'Agglomération. Cette redevance est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Son tarif sera délibéré chaque année pour correspondre au coût réel de collecte et de traitement des ordures ménagères.

La présente convention est un contrat qui définit les conditions et les modalités d'exécution de l'enlèvement (collecte et traitement) des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, collectés en porte en porte par les services de l'Agglomération, tels que définis dans le règlement de collecte de l'Agglomération.

Le montant de la redevance est calculé sur la base du nombre de bacs attribués à la commune, de leur volume et de la fréquence de collecte appliquée.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure ladite convention avec les services de l'Agglomération.

Considérant les articles L2224-14 et L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la délibération n° DEL2019\_118 instaurant la mise en place de la redevance spéciale du conseil communautaire du 2 juillet 2019

Considérant le règlement de collecte du service public de gestion et de prévention des déchets en vigueur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise la signature d'une convention avec les services de l'agglomération de l'albigeois pour définir

les conditions et le coût de la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

## 3 – CESSION DE TERRAIN SUITE A ERREUR DES SERVICES FISCAUX

Présenté par Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'urbanisme

### DELIBERATION

En 1987, la commune de Marssac a entamé une procédure d'expropriation des terrains de Madame Rossignol née Roques, domiciliée au lieudit Belcastel à Marssac, au bénéfice de la commune pour la création d'une partie de la ZAC de la Violette.

Le jugement de la cour d'appel de Toulouse, rendu en 1990, a donné raison à la commune pour plusieurs parcelles, propriétés de Madame Rossignol : AB 52, AB 53 et AB 54 pour partie.

La modification parcellaire a été enregistrée en mai 1990. Elle a notamment pris en compte la nouvelle situation de la parcelle AB 54 divisée en deux parties: une parcelle AB 137 (revenant à la commune) et une parcelle AB 138 (restant la propriété de Madame Rossignol). Cette division a été transmise et enregistrée au service foncier des services fiscaux, mais il y a eu une erreur d'enregistrement : les deux parcelles AB 137 et AB 138 ont été enregistrées toutes deux dans le patrimoine de la commune.

Saisis par la commune, les services fiscaux refusent toutefois de modifier leur fichier de publicité foncière et demandent qu'un acte notarié soit signé pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer tout acte permettant à Madame Rossignol, née Roques, d'intégrer la parcelle AB 138, lui appartenant, dans son patrimoine.

## 4 – ADHESION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DU TARN (SDET)

Présenté par Madame le Maire

### DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Marssac sur Tarn de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

- AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter la Convention d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, entre le SDET et la commune

de Marssac sur Tarn, et de signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette convention.

La séance est levée à 19h30

\*Attributions de compensation après la CLECT du 26 novembre 2020

	AC avant CLECT 2020				Après CLECT 2020		
	2019 (définitif)	2020 (prévisionnel)	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)	2020 (définitif)	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)
Albi	4 092 769,43	4 019 241,04	4 019 240,04	4 018 175,04	4 114 845,90	4 113 650,04	4 112 585,04
Arthès	110 005,54	110 005,54	110 004,54	107 692,54	110 005,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-177 215,30	-177 215,30	-177 216,30	-177 969,30	-183 746,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-42 714,07	-42 714,07	-42 715,07	-44 045,07	-44 835,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-27 522,80	-27 522,80	-27 523,80	-24 773,80	-27 522,80	-28 723,80	-25 973,80
Cunac	-101 205,30	-42 205,30	-42 205,30	-39 344,30	-47 038,30	-47 038,30	-44 177,30
Débat	-64 291,53	-64 291,53	-64 292,53	-61 891,53	-66 712,53	-66 713,53	-64 312,53
Fréjairolles	-85 061,55	-84 658,84	-84 657,84	-86 332,84	-88 741,84	-88 740,84	-90 415,84
Lescure d'Albigois	-46 642,13	-46 301,06	-46 301,06	-49 080,06	-47 470,74	-53 891,06	-56 670,06
Marssac	209 624,88	209 624,88	209 624,88	207 675,88	209 624,88	204 924,88	202 975,88
Puygouzon	54 738,26	55 270,75	55 271,75	59 107,75	44 773,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-60 654,49	-65 376,49	-65 376,49	-64 176,49	-67 302,49	-67 302,49	-66 102,49
Saint Juéry	-358 190,49	-356 471,78	-356 470,78	-362 895,78	-356 750,66	-364 720,78	-371 145,78
Saliès	-30 136,25	-30 136,25	-30 135,25	-31 752,25	-32 650,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	337 277,64	337 277,64	337 278,64	347 124,64	331 928,64	331 929,64	341 775,64
Terssac	214 587,38	219 471,93	219 472,93	216 483,93	215 856,93	215 857,93	212 868,93
	<b>4 025 369,22 €</b>	<b>4 013 998,36 €</b>	<b>4 013 998,36 €</b>	<b>4 013 998,36 €</b>	<b>4 064 264,67 €</b>	<b>4 039 368,36 €</b>	<b>4 039 368,36 €</b>

## Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
<i>ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</i>	
Samu Social	115
Pompiers	18
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues Info Service	0800 23 13 13

## Coronavirus Covid-19

**0 800 130 000**

Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Docteur nuit urgence et week end	3966
<b>Enfance en danger</b>	<b>119</b>
<b>Femmes victimes de violences</b>	<b>3919</b>
<b>Harcèlement scolaire enfants parents</b>	<b>3020</b>

## Numéro d'appel des urgences en Europe : 112

Le 112 ne se substitue ni au 15 (SAMU) ni au 17 (Gendarmerie) ni au 18 (Pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

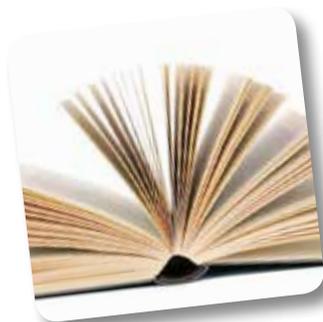
En revanche le 112 a vocation à être utilisé par les utilisateurs d'un portable. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Si vous raccrochez sans rien dire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

# LA PAGE D'APRÈS IBI !

Plus d'idées pour cuisiner, pour lire, pour occuper les enfants...  
Cette page est faite pour vous et, nous l'espérons, par vous !

Envoyez-nous tout ce que vous auriez envie de partager avec les Marssacoises et les Marssacois...

Chaque mois nous relayerons vos suggestions.



**Un bon livre à conseiller**  
(faites-nous un petit résumé et une critique)

**Un film ou une série à proposer**  
(faites-nous un petit résumé et une critique)

**Un jeu vidéo.**  
N'oubliez pas de préciser l'histoire, l'âge requis et votre commentaire.

**Des sites internet**  
qui peuvent intéresser le plus grand nombre.

**Des adresses pratiques**  
à côté de chez vous.



**Des entreprises de proximité**  
qui apportent des services innovants (en rapport aux contraintes que la pandémie nous impose)

**Une recette**  
que vous avez découverte pendant le confinement et que vous avez envie de partager.

Si vous créez des **mots croisés** ou des **mots fléchés**, envoyez-les nous et nous les publierons.

**Blagues, coloriages** pour les enfants... nous publierons !

Bref tout ce qui peut se partager.

Pensez aux personnes seules. C'est ensemble, soudés, que nous passerons au mieux cette période.



**Une seule adresse !**  
**[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)**

# Noël 2020

**RETOUR EN IMAGES**



**Plus de 400 colis gourmands préparés et livrés à nos aînés par les élu(e)s**



**Nos commerces de proximité à la une**

**Une carte de Noël, confectionnée par les enfants du CLAE, glissée dans chaque colis**



**Des illuminations de Noël toujours plus belles**

Suite à la distribution des colis de Noël, nous avons reçu de nombreux remerciements (qui nous ont fait chaud au cœur), par téléphone, par mail, par courrier...

Nous en publions quelques uns.

Sujet de votre message : remerciement colis Noël

Votre Message : Bonjour à tous.

Ce message pour vous remercier de nous avoir offert ce colis de Noël cette année (si particulière). En raison des problèmes de santé nous ne venons pas au repas des aînés que vous organisez chaque année, et c'est avec grand plaisir que nous avons apprécié ce cadeau. Un bon moment de partage et de régalade nous attend maintenant. Encore merci à tous pour cette initiative. Passez de bonnes fêtes en prenant soin de vous et des autres. ~~XXXXXXXXXX~~-fille de M. et Mme. ~~XXXXXXXXXXXXXX~~

Vous remerciant pour le cadeau de fin d'année que la Commune de Marssac nous a offert.  
Nous remercions Madame le Maire, toute son équipe, tous les bénévoles qui ont participé à la confection de ces colis et tout particulièrement aux enfants qui ont mis tout leur cœur dans ce geste. Joyeuses fêtes à toutes et tous.

Madame et Monsieur  
[redacted] remercient chaleureusement la municipalité pour les cadeaux offerts. merci et bonnes fêtes à toutes et tous.

3366  
Pour le Maire  
Madame la Vice-Présidente du CCAS. Lydie PICOINIE  
Madame et Monsieur les Elus du CCAS  
M. et Mme. Pierre MATHURIE. Philippe SARDA,  
Thierry STEPHANON.  
Très touchés par cette bonne attention de choisir nos aînés. Nous vous remercions bien sincèrement.  
Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Après les fêtes : belle réussite pour la première collecte de sapins organisée sur la commune.

## Le Père Noël à la rencontre des petits et des grands





**Un sapin offert pour chaque commerce**



**Un air de musique dans les rues**



**De superbes vitrines décorées par nos commerçants**

# PAROLES DE SOIGNANTS

## TOUS RESPONSABLES, TOUS ENGAGÉS !

Ce message diffusé dans la presse par des soignants en novembre de l'année dernière est toujours autant d'actualité. C'est pourquoi, solidaires avec eux, nous réimprimons leur appel.

### Vous êtes tous concernés !

Le virus circule partout, en ville comme à la campagne. Il atteint toutes les classes d'âge. Nul n'est épargné.

Les jeunes sont aussi parfois atteints de formes graves, et sont de vecteurs de diffusion du virus auprès de leurs proches.

Les services hospitaliers sont **déjà** saturés, des soins sont **déjà** déprogrammés ! Ce n'est pas de lits dont nous manquons mais de soignants.

La déprogrammation a des conséquences graves pour les patients qui nécessitent des soins urgents.

### Vous devez tous vous mobiliser pour lutter contre le virus !

Les mesures prises par les pouvoirs publics ne peuvent pas concerner vos espaces privés. Vous seuls chez vous pouvez lutter contre la contamination.

- Même entre amis, en famille, ne pas parler sans masque
- Aérer les pièces
- Se laver les mains sans cesse
- Ne voir qu'un cercle très restreint de proches
- Ne plus se réunir entre amis sans respecter à tout moment les gestes barrières

### Soyez tous des ambassadeurs de l'état d'urgence sanitaire !

Soyez tous citoyens actifs, solidaires, responsables.  
Pensez à nos malades et à nos emplois.

